

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Commission « Emploi, formation et éducation »
Commission « Economie et innovation »

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Refus de la misère et de la précarité » : La Région prend sa part

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Constatant que « l'urgence sociale impose, aujourd'hui, d'aller plus loin dans la lutte contre la pauvreté » en Bretagne, le Président du Conseil régional propose un « Plan de refus de la misère et de la précarité » qui s'appuie sur la mobilisation de ses compétences et politiques régionales ainsi que sur la volonté d'une action publique mieux coordonnée avec ses partenaires.

Pour ce faire, le Président du Conseil régional propose de décliner son Plan de refus de la misère et de la précarité en 6 grandes priorités :

- une mobilité sociale renforcée ;
- une mobilisation pour l'emploi de tou-tes ;
- la lutte contre la précarité alimentaire ;
- une meilleure qualité de vie, au quotidien, des personnes les plus démunies ;
- un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive ;
- une mobilisation en sa qualité d'employeur et d'acheteur publics.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

En tant qu'assemblée consultative régionale représentant la diversité de la société civile organisée au niveau régional, le CESER de Bretagne porte une attention très favorable au « Plan de refus de la misère et de la précarité 2023-2027 » du Conseil régional. En effet, ce projet entre en résonance avec ses réflexions, alertes et propositions concernant les personnes en situation de pauvreté et de précarité en Bretagne, notamment avec ses deux contributions suivantes :

- *(Re)faire société - Contribution du CESER de Bretagne au Grand débat national, mars 2019*
- *De l'urgence à la situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne, expression du CESER de Bretagne – N°3, octobre 2020.*

Dans son avis du 30 janvier 2023 concernant le programme 401 du Budget primitif de la Région, le CESER indiquait que refuser la misère et la précarité est un enjeu primordial pour le bien-être des habitantes et des habitants en Bretagne et le développement de la région. Il demandait que personne ne soit laissé au bord de la route en Bretagne et précisait qu'il porterait une attention toute particulière au futur projet du Conseil régional pour lutter contre la misère et la pauvreté en Bretagne associant les acteurs et actrices les plus opérationnel·les pour les actions à mener. A la lecture du Plan proposé par le Conseil régional, le CESER n'est pas déçu. En effet, même si des marges de progression sont toujours possibles, il apprécie la démarche, le positionnement et la méthode adoptés par le Conseil régional ainsi que les idées forces présentées qui s'articulent autour de trois axes.

Tout d'abord, l'inscription du Plan dans la durée (2023-2027) signifie le contraire d'un « saupoudrage » de mesures éphémères. Ainsi, le Conseil régional prend en compte la nécessité d'une action pérenne, intégrée et coordonnée pour lutter contre la misère et la précarité dans toutes ses politiques publiques. Ceci devrait favoriser la mise en œuvre progressive du plan et la prise en compte des différents diagnostics sur les besoins spécifiques des territoires et permettre, avec ces derniers, de configurer au mieux le dispositif mis en place pour le suivi et l'évaluation de ce plan.

Ensuite, la volonté d'une « juste contribution » du Conseil régional dans un effort collectif est à saluer. Elle devrait permettre une meilleure articulation de son action avec celle des autres acteurs concernés, notamment les responsables des politiques publiques à tous les niveaux : Départements, EPCI, Communes, Etat en région (Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, Plan de relance...), etc.

Enfin, le CESER soutient l'engagement du Conseil régional de contribuer à ce que chacun et chacune, seul·e ou en famille, quels que soient son âge, son sexe ou son genre, son statut social, son parcours de vie, puisse accéder aux droits et éviter l'isolement social en favorisant la mobilité, la participation, la formation tout au long de la vie, l'insertion professionnelle, les activités culturelles et sportives dans sa commune ou son quartier, l'accès à la nature et à la santé au sens global de l'OMS (bien-être physique, mental, social et environnemental) et une plus grande autonomie par l'insertion socio-professionnelle.

En articulation avec l'Etat en région et ses autres partenaires, y compris la diversité des réseaux associatifs – dont les associations de solidarité qui sont en première ligne auprès des personnes - et les autres collectifs citoyens, les entreprises, etc., le Conseil régional de Bretagne pourra jouer tout son rôle et être un aiguillon dans la démarche collective du refus de la misère, de la pauvreté et de la précarité. Il pourra le faire notamment en contribuant au maintien et au développement de services collectifs de proximité en présentiel accessibles à tou·tes dans les territoires en Bretagne. Par la mise en œuvre de son Plan de refus de la misère et de la précarité, il pourra, en coordination avec ses partenaires, prendre toute sa part dans le renforcement de la cohésion sociale, territoriale et du bien vivre partout et pour tou·tes en Bretagne. Il s'agit d'un enjeu autant social que démocratique.

1. La Région se mobilise pour une mobilité sociale renforcée

Sur proposition de Marie-Christine CARPENTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Le CESER accueille favorablement toutes les actions du Conseil régional en faveur d'une mobilité solidaire envers les publics les plus précaires.

Il note une réelle volonté de la Région de prolonger et renforcer ses actions déjà engagées.

La vraie pertinence d'un tel plan sera sans doute d'y associer les décisions de l'Etat qui, au travers de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, souhaite aussi améliorer les conditions de mobilité des plus précaires et a mis en place un groupe de travail dédié à ce sujet. Le frein le plus important à la mise en œuvre de ces stratégies vient en effet de la méconnaissance qu'ont les personnes les plus précaires de leurs droits, appuyant l'intérêt d'une action coordonnée pour y remédier.

2. La Région se mobilise pour l'emploi de toutes et tous

Sur proposition de Jean-Marc CLERY, Norbert HELLUY et Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

2.1. Lutter contre le décrochage scolaire

Le CESER approuve la volonté d'ajouter la connaissance et le repérage du décrochage des jeunes apprenti-e-s (engagement 14) à celui des publics scolaires. Cela répond d'ailleurs à une demande formulée depuis longtemps par le CESER et réitérée dans l'avis sur le budget primitif 2023.

S'agissant de l'engagement 16, le CESER souligne que la dimension prévention doit primer dans la lutte contre le décrochage scolaire, ce qui implique dans les établissements scolaires des moyens pour mobiliser les équipes pluri-professionnelles (CPE, infirmières scolaires, personnels PSYEN...). Dans son étude sur les jeunes de la voie professionnelle d'octobre 2021 (« En bac pro, et après ? »), le CESER avait souligné l'importance pour la persévérance scolaire d'une offre de formation adaptée et de proximité permettant de répondre aux souhaits d'orientation et/ou de réorientation des élèves. Par ailleurs, cette étude avait pointé les tensions pouvant apparaître chez les jeunes de la voie professionnelle des lycées entre, d'une part, leur persévérance dans la préparation du diplôme et, d'autre part, une offre d'emploi immédiate ; l'implication des entreprises accueillantes et des maîtres de stage durant les Périodes de formation en milieu professionnel (stages) joue un rôle déterminant dans le soutien à la persévérance scolaire.

S'agissant des espaces IDEO éphémères en proximité, l'engagement s'inscrit dans la ligne de ce qui est inscrit au BP 2023 quant au déploiement des espaces IDEO au plus près des publics. Le CESER approuve les démarches « d'aller vers ».

S'agissant de l'engagement 18, le CESER souhaiterait une information sur l'expérience de micro-lycée menée au Lycée Victor et Hélène BASCH à Rennes ainsi qu'un état de la réflexion commune menée avec les autorités académiques en vue de l'implantation de nouveaux micro-lycées.

2.2. Accompagner les personnes en situation de précarité

En ce qui concerne ici les engagements, le CESER formule seulement deux remarques.

S'agissant de la reconnaissance des savoirs au moyen des badges numériques (« Open badges », engagement 22)¹, il rappelle ce qu'il a dit dans son examen du Budget primitif 2023 : il est absolument nécessaire, alors même qu'il est question des personnes les plus éloignées de l'emploi, de leur proposer un accompagnement dans la maîtrise du numérique en amont de l'utilisation de ces badges.

Par ailleurs, le CESER insiste sur l'importance de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (engagement 24) ; il est important que les actions prévues dans le cadre du Plan régional de lutte contre l'illettrisme soient effectivement mises en œuvre. A ce propos, la référence à cette politique partagée entre l'Etat et la Région est un peu fade dans le cadre du nouveau CPRDFOP (cf. avis sur la SRTES présenté lors de cette même session).

Enfin, le CESER invite le Conseil régional à s'engager à accentuer son aide à la formation des bénévoles qui, au sein des associations, accompagnent les personnes en situation de précarité.

2.3. Favoriser le lien avec les acteurs à l'échelle des bassins de vie

En ce qui concerne l'engagement 27, le CESER émet la même réserve qu'au sujet des badges numériques ; cet engagement ne fait référence qu'à des outils numériques dont il faut améliorer l'interopérabilité pour que toutes les citoyen·nes s'y retrouvent, mais on oublie qu'il existe des zones blanches et que ce plan s'adresse aux personnes les plus précaires... Tient-on compte de la fracture numérique ?

¹ Comme expliqué dans la SRTES : Un badge numérique est une image numérique contenant des informations vérifiables et infalsifiables telles que le nom du badge, l'identité du bénéficiaire et de celui qui l'a délivré, ainsi que l'objet reconnu (ex. une compétence, un engagement) et tout élément illustrant celui-ci (les preuves, la documentation). Il vise à reconnaître et valoriser une ou plusieurs compétences, engagements, actions ou participations, qu'une personne a acquis ou réalisés au cours de sa vie professionnelle ou personnelle (lors d'activités associatives ou de loisirs par exemple).

3. La Région se mobilise pour lutter contre la précarité alimentaire

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER, Samuel BRICARD et Marie-Pascale DELEUME
au nom de la commission « Economie et innovation »

Le CESER rappelle que l'alimentation représente un besoin fondamental de l'être humain et que ce n'est pas une composante économique, mais de portée sociétale. La situation est donc plus qu'inhumaine puisque d'un côté, on compte de plus en plus d'habitants ayant des difficultés à se nourrir correctement, et de l'autre de plus en plus de gaspillage alimentaire, d'arrêts (notamment pour manque de main d'œuvre), voire de destructions de productions, ou encore de mal-alimentation par le développement de l'obésité (notamment chez les jeunes).

Le CESER note que le Conseil régional met en œuvre diverses actions afin de lutter contre la précarité alimentaire. A ce titre, le CESER félicitait, dans son avis du 20 juin 2022, la forte mobilisation du Conseil régional pour soutenir la population étudiante, dont les conditions de vie ont été fortement impactées par la crise sanitaire, notamment à travers le levier de l'aide alimentaire. Si le CESER demande à pérenniser ces initiatives, il se demande si elles sont suffisamment calibrées dans un contexte de forte inflation des prix, notamment des produits alimentaires, et de forte hausse de la précarité (se traduisant par une augmentation de 70 % des volumes distribués par les banques alimentaires en deux ans).

3.1. Soutenir les principaux réseaux de l'aide alimentaire

Malgré le nombre important de points de distribution, le CESER relève qu'il reste des zones blanches alors que certains endroits ne semblent plus appropriés pour l'activité des bénévoles ainsi que pour l'accueil des publics fragiles. Si le CESER salue l'action du Conseil régional, il ne peut que l'inciter à augmenter son soutien financier afin de faire face à l'augmentation importante des demandes.

Par ailleurs, le CESER note avec attention l'ambition de faire des lieux de distribution des espaces d'éducation aux produits alimentaires et de leur préparation. Si une telle initiative semble importante, le CESER se demande pourquoi le Conseil régional ne souhaite pas mettre en œuvre cette action rapidement. En effet, avec moins de gaspillage, notamment grâce à la qualité des produits et des repas confectionnés à la maison à partir de produits simples, le coût d'un repas peut être mieux maîtrisé.

3.2. Favoriser l'accès à des produits locaux de qualité en circuit court et lutter contre le gaspillage alimentaire

Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional d'élargir les actions en faveur d'un ancrage plus fort des partenariats entre agriculteurs, entreprises agroalimentaires, réseaux d'aide alimentaire, restaurations scolaires et étudiants. Le CESER est par ailleurs sensible à la volonté de favoriser l'accès des personnes en difficulté aux produits locaux de qualité. L'association SOLAAL constitue, à ce titre, un outil indispensable entre producteurs et réseaux d'aide alimentaire.

3.3. Porter une attention toute particulière aux jeunes et aux personnes en formation

Le CESER souligne la démarche innovante du Conseil régional, visant à améliorer l'approvisionnement des cantines des lycées publics, autour de la fiabilisation des données sur la qualité et l'origine des denrées alimentaires, l'évolution des pratiques d'achat, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire des élèves. Cette démarche mérite d'être étendue à toutes les restaurations collectives.

Concernant l'éducation alimentaire, la formation à la qualité nutritionnelle des aliments, et la sensibilisation au « bien manger », le CESER encourage le Conseil régional à amplifier son effort. L'éducation et la sensibilisation doivent avoir pour objectif d'aider les ménages et les jeunes à faire les bons choix, les bons arbitrages. Il faut en

effet donner des clés utiles face au constat selon lequel l'accès à une alimentation de qualité et adaptée aux besoins de chacun, constitue trop souvent la première variable d'ajustement du budget des ménages les plus en difficulté.

Ainsi les propositions et ambitions présentées, même si elles représentent une avancée et une meilleure organisation, ne sauraient être considérées comme suffisantes ou satisfaisantes. C'est pourquoi le CESER incite le Conseil régional à amplifier son action et considère que l'expression utilisée « le Conseil régional prend sa part », n'est pas adaptée sur ce domaine précis.

La lutte contre la précarité alimentaire devrait être, pour le Conseil régional qui souhaite être leader du bien manger, une ambition majeure. Le CESER propose donc, en rapport avec son étude prospective sur l'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050, que le Conseil régional travaille à un projet d'éradication de la précarité alimentaire en Bretagne au risque sinon de voir la cohésion sociale se déliter de plus en plus (exemple : de plus en plus de vols alimentaires en champs comme en magasins, ou en dépôts).

Plus que toute autre région française, tant par les volumes alimentaires produits et transformés en Bretagne que par le nombre d'entreprises et d'associations concernées y compris d'un point de vue humain et solidaire, la Bretagne en a les moyens. Dans ce contexte, le Conseil régional pourrait initier des Etats généraux du bien manger en Bretagne pour toutes et tous et de la lutte contre la précarité alimentaire et le gaspillage, en donnant plus de visibilité à cet enjeu de société et entrainer tous les secteurs à se mobiliser sur cette question d'humanité.

4. La Région se mobilise pour une meilleure qualité de vie, au quotidien, des personnes les plus démunies

4.1. Lutter contre les logements indignes et insalubres et favoriser la construction de logement sociaux

Sur proposition de Mireille MASSOT,
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER souligne l'importance du logement comme déterminant de santé pour se construire et se ressourcer, se sentir bien, se construire une identité sociale et familiale et pour y travailler si besoin (développement du télétravail). Des logements sains et de qualité accessibles à tou·tes sont favorables à la santé (matériaux, environnement -aménagement favorisant des déplacements sécurisés et invitant à l'activité physique régulière...). Le CESER rappelle aussi l'enjeu énergétique majeur lié à l'habitat, tant pour la protection de l'environnement que pour la santé des personnes et familles qui y vivent, notamment lorsqu'elles sont en situation de précarité énergétique.

Il est important que le Conseil régional continue à accompagner les politiques locales de l'habitat, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les centres-bourgs et les autres territoires où les ménages rencontrent des difficultés à se loger dans de bonnes conditions en Bretagne. Par exemple, il faut développer des actions « d'aller vers », améliorer l'accès aux droits et aux services pour aider les personnes et les familles vivant dans des habitats isolés, notamment dans certains territoires ruraux.

Afin de favoriser l'accès au logement des résidents dans certains territoires tendus en termes d'offre de logements, il est possible de soutenir davantage les communes qui encouragent la location à l'année de résidences secondaires, à l'instar de ce qui est expérimenté, par exemple, sur l'île de Batz dans le Finistère. Il est aussi possible, dans ces territoires, en particulier sur le littoral, d'aider les saisonniers à se loger en utilisant les bâtiments publics, comme a commencé à le faire la Région avec l'ouverture d'internats de lycée. Il est aussi envisageable de pratiquer des circuits de « ramassage » domicile-travail, même provisoires, par exemple via les transports régionaux.

Le CESER encourage l'accompagnement, par le Conseil régional, de l'expérimentation de modes d'habiter alternatifs ou innovants : habitat partagé, intergénérationnel, habitat temporaire, décent et respectueux de l'environnement - notamment pour les saisonniers, etc. L'ensemble de la société civile est à impliquer sur cet enjeu du logement des saisonniers, dont les partenaires sociaux.

Le CESER insiste enfin sur l'importance de soutenir les organismes d'habitat social dans leur volonté de développer du logement accessible (loyer et charges) et digne pour tou·tes, en particulier par la maîtrise du prix du foncier. Ces derniers rencontrent aujourd'hui de plus en plus de freins juridiques ou administratifs : augmentation des recours contentieux divers, montage de dossiers aux critères de plus en plus exigeants et chronophages...

4.2. Permettre aux populations les plus fragiles de prendre soin de leur santé

Sur proposition de Bernard GAILLARD et de Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER se félicite de l'engagement du Conseil régional sur les 7 droits essentiels de la personne, dont celui de prendre soin de sa santé. Il soutient son engagement sur la santé de tou·tes comme enjeu prioritaire. L'évocation de la crise de la COVID-19 montre qu'avant et après celle-ci les inégalités sociales, les situations d'isolement, de précarité économique et familiale - dont la précarité alimentaire et énergétique - les situations de ruptures de droits et dans les parcours de soins, sont des facteurs défavorables à la santé et à sa prise en charge.

S'il faut « donner du pouvoir d'agir à chacun·e sur sa santé » comme indiqué dans le bordereau, celui-ci doit prendre en compte l'organisation du système de santé sur lequel de nombreux observateurs évoquent les manques de médecins et autres professionnel·les de santé dans certains territoires, la difficulté d'avoir un médecin traitant, porte d'entrée dans le parcours de soin, les insuffisances dans les politiques publiques de promotion de la santé et de la prévention, le manque de personnel de santé intervenant auprès des jeunes enfants (pédiatres, Protection maternelle et infantile, santé scolaire). Le bordereau du Conseil régional parle de « non-recours aux soins plutôt rares en Ille-et-Vilaine et nord-Finistère » : le CESER souhaiterait avoir les références qui appuient cette assertion car elle peut être discutée. Dans ce contexte, il faut également renforcer les actions portant sur le lien santé-environnement et la santé au travail (Plan régional santé au travail-PRST) qui concerne aussi les personnes en situation de pauvreté et de précarité.

Le CESER insiste sur un nécessaire renforcement des politiques publiques de santé envers tou·tes les jeunes, sans oublier leur santé mentale. Il finalise actuellement une étude sur celle-ci avec des préconisations qui seront présentées en juin 2023.

Si le Conseil régional n'a qu'une compétence partagée avec l'Etat, et d'autres collectivités territoriales sur la santé, la solidarité, l'accompagnement des personnes vulnérables, le CESER insiste pour qu'il prenne toute sa place afin d'interpeller l'Etat sur les enjeux d'accès à la santé, notamment pour les plus précaires, mais aussi sur le respect de ses obligations. Le Conseil régional ne pourrait-il pas commander à l'Observatoire régional de la santé Bretagne (ORSB), un état des lieux annuel sur la question ? Cet état des lieux pourrait permettre de réitérer ses interpellations et de redéfinir régulièrement pour lui-même et en partenariat des actions à renforcer et des innovations à soutenir.

Enfin, le CESER souhaiterait avoir des précisions sur l'élaboration de la nouvelle politique de santé du Conseil régional annoncée, dans ce bordereau, pour 2023 (processus, calendrier, ambitions, types d'actions...).

5. La Région se mobilise pour un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive

5.1. Faciliter la participation à la vie culturelle, favoriser l'accès aux sports et aux loisirs

Sur proposition de Joël DEVOULON, de Yannick MORIN et de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER est favorable aux différents engagements du Conseil régional en relation avec l'activité physique et à destination des plus précaires. Ces intentions sont louables mais, parce qu'il s'agit de simples incitations, parce que nombre de clubs sont déjà engagés dans ce type de démarche et parce que les tarifs des licences relèvent plus des fédérations que des clubs, il est probable que leurs effets restent limités.

Concernant la participation à la vie culturelle, le CESER rejoint le Conseil régional sur l'importance de la culture comme outil de développement personnel. Il prend acte de l'expérimentation réussie à travers le dispositif « Cultur'Actions Solidaires », qui relève de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), et approuve son élargissement.

5.2. Encourager les séjours mer/nature et les départs en vacances

Sur proposition de Jean-Pierre BAGEOT et de Sylvie MAGNANON,
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER approuve très fortement la volonté du Conseil régional d'encourager les séjours mer/nature pour les scolaires et les départs en vacances pour les familles les plus précaires.

Le renforcement des actions d'éducation à la maritimité et à la nature va dans le sens des préconisations des études du CESER sur la culture maritime d'une part, et sur la biodiversité en Bretagne d'autre part. Les séjours mer/nature constituent en effet un moyen très important de favoriser l'inclusion sociale tout en permettant d'améliorer la compréhension de la biodiversité et de ses enjeux. Surtout lorsqu'il s'agit de séjours longs, ils constituent des maillons essentiels de promotion de la santé mentale des jeunes, d'éducation à la citoyenneté et d'appropriation des enjeux des transitions écologiques. Le CESER souhaiterait que les départements, les communes et les intercommunalités accompagnent, comme la Région, plus fortement ce type de séjour, notamment en lien avec l'action des CAF et de la MSA.

Les crédits déjà engagés ont permis d'atteindre l'objectif du Conseil régional du doublement en 2022 du nombre de départs de jeunes en classe de mer. Le CESER espère que des résultats aussi positifs pourront être atteints avec les classes de nature dans les territoires non littoraux. Il encourage le Conseil régional à soutenir le fonctionnement des centres d'éducation à l'environnement sur le littoral comme à l'intérieur des terres, en particulier les centres associatifs, afin qu'ils puissent pérenniser et développer les compétences éducatives et environnementales nécessaires à l'accueil des jeunes.

Le CESER salue également le projet de développer des opérations spécifiques permettant à chaque enfant qui ne part pas en vacances de bénéficier d'une journée à la mer en famille. Ces journées, qui permettent de consolider les liens intrafamiliaux, pourraient être étendues à certains secteurs ruraux ou naturels très attractifs de l'intérieur des terres (bords de rivières, forêts etc.), Le CESER encourage le Conseil régional à soutenir la mise en œuvre de partenariats entre les professionnels de l'éducation à l'environnement et les organismes qui accompagnent les familles lors de ces journées.

5.3. Remettre l'humain et placer la personne au cœur de nos politiques publiques

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER de Bretagne organisera le 10 mai 2023 une journée d'information de ses membres et des Conseils de développement sur l'accès aux droits, lors de laquelle seront valorisées de nombreuses actions de lutte contre le

non-recours aux droits dans les territoires. Il est bien en phase avec l'ambition du Conseil régional de « remettre de l'humain et placer la personne au cœur des politiques publiques ».

L'ambition exprimée par le Conseil régional est bien d'éviter, *in fine*, le non-recours aux droits (RSA, allocations de la CAF...) et aux services dont les causes sont multiples, ce non-recours étant un facteur aggravant de la situation de précarité et de pauvreté des personnes et des familles.

Le TiLab, laboratoire régional d'innovation publique créé en 2017 et financé par l'Etat et le Conseil régional, est l'un des outils, parmi d'autres, de cette action. Il permet, en associant des acteurs publics et privés dans une démarche de recherche et de développement, ainsi que d'intelligence collective, de faciliter d'ores et déjà le développement d'expérimentations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou d'autres territoires. Ces expérimentations visent à donner une place centrale aux usagers en vue d'améliorer le fonctionnement des services publics et ainsi d'éviter le non recours aux droits et aux services. Le CESER de Bretagne encourage le développement de ce type de mission du TiLab.

Cependant, le CESER aurait souhaité des précisions sur les liens du Conseil régional (espaces territoriaux, TiLab ...) avec les 21 Maisons France Services labellisées en Bretagne en 2020 dans les départements bretons, ce qui n'apparaît pas à ce stade dans les propositions du Conseil régional. Ces structures France Services obtiennent leur label après un processus rigoureux afin de vérifier que chacune répond bien à un cahier des charges exigeant. Ces organismes de proximité labellisés favorisent l'accompagnement humain en présentiel et peuvent ainsi offrir un bouquet de services du quotidien au plus près des personnes.

Il est important de partir des diagnostics territoriaux sur l'accès aux droits et de rendre visible la carte évolutive des différents services traditionnels et innovants qui y contribuent au plus près des besoins des personnes, y compris en itinérance, avec le souci d'éviter les doublons et de simplifier leur accès aux usagers et usagères qui en sont les plus éloigné-es.

Le CESER encourage la mise en réseau de ces acteurs et actrices de services de proximité en Bretagne et la réalisation d'une carte et/ou d'un annuaire à actualiser régulièrement. Ces démarches et outils sont indispensables pour les agents territoriaux, en particulier dans les communes qui sont en proximité immédiate des citoyennes et citoyens et de la pluralité de leurs demandes au quotidien.

5.4. Lutter contre la fracture numérique : pour un numérique inclusif

Sur proposition de Bernard GAILLARD
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Comme le CESER le soutient régulièrement, l'inclusion numérique de toutes et tous, et particulièrement des personnes pauvres, précaires ou vulnérables, est un enjeu important.

Alors que le numérique envahit nos pratiques sociales et administratives, notamment l'accès aux droits, que la dématérialisation des services publics s'est fortement développée, que ces derniers ont vu fondre leurs effectifs, une politique forte doit être engagée pour que toutes et tous puissent exercer leurs droits fondamentaux (logement, santé, déplacements, emploi, culture, aides de solidarités sociales...). En effet, la quasi-totalité des démarches administratives implique aujourd'hui l'usage du numérique.

Ce n'est pas simplement « un sentiment de déshumanisation de l'administration » auquel nous assistons, comme dit dans le bordereau, mais à une déshumanisation constituée. Les Maisons France Services, qui représentent un moyen pour favoriser l'accès aux droits et aux services, y compris via un accompagnement aux usages du numérique n'apparaissent pas encore en nombre suffisant pour résoudre le problème des distances, y compris géographiques, de l'ensemble des citoyen·nes avec les lieux d'accès aux droits et services essentiels. Le développement du numérique ne doit pas être un obstacle à l'accès à ces droits, d'autant plus que certains usagers rencontraient déjà

de nombreuses difficultés d'accès. Pour cela, des réseaux modernisés et en bon état de maintenance dans tous les territoires sont également nécessaires. En Bretagne, pas un-e citoyen-ne ne devrait être empêché-e d'exercer ses droits fondamentaux en raison du numérique.

En lien avec les autres acteurs publics, notamment les Conseils départementaux qui ont la compétence de la solidarité, les Caisses d'allocations familiales, les Caisse primaires d'assurance maladie, les communes, etc., la politique publique d'inclusion numérique doit permettre à chacun-e, et particulièrement aux publics les plus éloignés d'être, autant qu'ils le voudront et sur tous les territoires, en proximité de ces outils numériques avec l'aide et l'accompagnement de personnes physiques formées à l'écoute, à l'accompagnement, à la médiation numérique et sociale respectueuse de la personne humaine et de ses besoins fondamentaux. Comme opportunités, les actions peuvent s'appuyer sur les lieux de proximité existants et ouverts à toute la population (ex : mairies, bureau de poste ou agences postales...). Les actions de formation sont essentielles, mais qu'en est-il de leur accès aux personnes pauvres ou précaires ? La fracture numérique est une fracture sociale et humaine, un facteur d'exclusion sociale et empêche la pleine effectivité des droits pour tou-tes les citoyen-nes.

Le CESER prend en compte les actions déjà réalisées ou soutenues par le Conseil régional. En lien avec tous les autres acteurs publics et les associations, les actions pour lutter contre l'exclusion numérique doivent être renforcées sur différentes dimensions : le libre accès de toutes et tous à des outils informatiques en proximité ; la simplification et les convergences des plateformes numériques ; la présence renforcée de personnels formés (ex : médiateur numérique).

Le CESER estime nécessaire de faire un bilan annuel des actions engagées ou soutenues par le Conseil régional pour un numérique inclusif en Bretagne.

6. La Région se mobilise, en sa qualité d'employeuse et d'acheteuse

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Concernant l'engagement 55, le CESER renvoie à son avis de décembre 2022 sur le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2025. Un lien synergique étroit existe en effet entre les objectifs sociaux du SPASER et le Plan régional de refus de la misère et de la précarité.

6.1. Suivi et évaluation

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Il est difficile, voire impossible, d'évaluer les résultats et impacts de dispositifs régionaux qui agissent de manière très partielle sur un contexte national de misère et de précarité. Conscient de cette difficulté, le Conseil régional en reste au suivi : il propose un rendu compte classique des actions qu'il mènera (engagement 56) et prendra appui sur des organismes qui fournissent des éléments de contexte global.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Refus de la misère et de la précarité » : La Région prend sa part

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Annie COTTIER Union régionale CFTC Bretagne

La CFTC ne peut qu'approuver le « Plan de refus de la misère et de la précarité 2023-2027 » du Conseil régional, en cohérence avec les valeurs de la CFTC.

Les acteurs bretons sont attentifs au bien vivre en Bretagne, et dans ce cadre il convient de ne laisser personne au bord du chemin. Ainsi la CFTC apprécie que le Conseil Régional décline cette ambition sur un plan pluriannuel l'engageant dans une action pérenne et coordonnée pour lutter contre la misère et la précarité à travers les politiques publiques. L'engagement du Conseil Régional devrait permettre une meilleure articulation entre tous les acteurs concernés et notamment les acteurs au plus près des territoires.

Pour la CFTC il est indispensable que chaque bretonne et breton osent faire valoir ses droits et ainsi éviter le non-recours ou l'isolement trop souvent observés. La dynamique enclenchée par le Conseil Régional auprès de tous les acteurs doit renforcer la cohésion sociale dans les territoires, le bien vivre partout et pour tous.tes en Bretagne et fédérer l'ensemble de la population, l'enjeu est à la fois social et démocratique.

Néanmoins, certaines évolutions demeurent un véritable handicap pour beaucoup, suscitant difficultés et isolement social, avec en premier lieu l'utilisation du tout numérique par l'administration et les institutions. Aujourd'hui toutes les démarches se font via internet. Même si nombre de foyers breton possède un ordinateur, il en reste encore beaucoup, dont les personnes âgées et les personnes en situation de précarité, pour qui la complexité de l'outil implique un non recours aux droits. Pour la CFTC les Maisons France Service doivent être des lieux où les publics les plus éloignés trouvent l'aide nécessaire auprès de personnes formées à l'écoute, à l'accompagnement, à la médiation numérique et sociale dans le respect de la personne et ses droits fondamentaux.

Il en va de même pour la santé. Le Conseil Régional doit pouvoir introduire ses orientations dans le PRSE en cours d'élaboration afin de créer les synergies nécessaires au renforcement des politiques publiques de santé envers toutes les Bretonnes et Bretons, en y incluant la santé au travail. Et ceci quel que soit leur âge, lieux et conditions de vie en y insérant la santé mentale dont on a vu combien les équilibres étaient fragiles, lors de la crise COVID 19 que nous venons de traverser et dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences.

La CFTC salue l'engagement du Conseil Régional dans les politiques de rénovation énergétique des logements. Pour la CFTC le logement est un déterminant de santé et de bien-être, il favorise la construction de l'identité sociale et familiale à condition qu'il soit sain et de qualité. Un effort devra être fait pour l'isolation des logements étudiants souvent proposés aux plus petits budgets !

A travers ce plan de lutte contre la pauvreté et la précarité la CFTC comprend la volonté du Conseil Régional d'aller vers les publics les plus défavorisés, les plus éloignés de notre société en faisant siennes toutes ces priorités. Cependant la CFTC demande au Conseil Régional de travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs : associations, départements, ARS, EPCI afin que tous aillent dans le même sens au service de la population.

La CFTC propose qu'à travers l'aide obtenue, chaque personne bénéficiaire développe des compétences pour contribuer, d'une manière ou d'une autre, au processus de lutte contre la précarité ; Il en va de la reconquête de la dignité de chacun pour retrouver une dynamique permettant de ne pas sombrer dans une spirale « *d'assistanat institutionnel* » :

« Je ne me contente pas d'être bénéficiaire, je suis aussi acteur et contributeur ! »

« Donc j'existe en tant que citoyen acteur de la société civile ! »



Intervention de Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Par accord avec l'UFC – Que Choisir

Dans son rôle de représentation des consommateurs, la CLCV Bretagne est particulièrement intéressée par le rapport sur « le refus de la misère et de la précarité » et souhaite féliciter le Conseil régional pour sa mobilisation sous forme de 57 engagements à court et moyen termes qui renforceront ou compléteront les actions en cours. Comme le note la Fondation Abbé Pierre dans son rapport², la pauvreté d'une importante partie de la population s'est accrue en raison de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine. L'objectif de la commission européenne³ de « réduire d'au moins 15 millions le nombre de personnes en proie à la pauvreté d'ici à 2030 » nécessite donc la mise en place de moyens considérables. À l'échelle de la Bretagne, le Conseil régional indique que 8000 personnes sans-abri étaient comptabilisées par la DIHAL en 2013. De 2016 à 2021, le nombre de demandes de logement social a augmenté de 31 % et, en 2022, 85 000 personnes étaient en attente d'un logement social HLM.

Dans ce cadre, la CLCV Bretagne souhaite défendre les éléments suivants :

1. Pour lutter contre la précarité alimentaire

La pauvreté se manifeste notamment par une forte précarité énergétique⁴ et par une demande accrue d'aide alimentaire selon les données transmises par des associations caritatives entre 2019 et 2021⁵.

Le Conseil régional s'engage à développer une carte interactive des sites de distribution de l'aide alimentaire et à favoriser l'accès aux produits locaux. Cependant, face à l'illettrisme et à l'illectronisme d'une partie de la population, la CLCV suggère que ce dispositif reçoive un solide accompagnement humain. S'il convient en effet d'améliorer le fonctionnement des structures qui distribuent l'aide alimentaire (engagements n°29 et 30), il est aussi nécessaire de s'appuyer davantage sur les associations fortement mobilisées dans l'aide aux consommateurs. La CLCV, qui agit depuis plusieurs années auprès du grand public en faveur d'une alimentation saine, assure de sa disponibilité pour soutenir l'action du Conseil régional dans ce domaine. Par ailleurs, la contribution des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires bretonnes aux apports de l'aide alimentaire devra être suivie par le Conseil régional, s'il y a « des moyens dédiés indispensables », afin de refuser les dons de produits ultra-transformés⁶, comme ceux listés par UFC Que Choisir dans le « panier anti-inflation » des distributeurs (enquête du 17 mars 2023) et de favoriser, en revanche, les dons d'aliments simples et nutritionnellement équilibrés.

2. Pour une meilleure qualité de vie, au quotidien, des personnes les plus démunies

La pauvreté se manifeste aussi par un accès très limité à un logement digne et peut mener à une exclusion sociale¹ ainsi qu'à des répercussions sur la santé mentale et l'image de soi⁷. En 2022, ce sont les femmes et les jeunes qui sont majoritairement concerné-es par des conditions de vie dégradées⁸. Face à l'urgence d'actions coordonnées au

² L'état du mal-logement en France, 2023. Rapport annuel #28, Fondation Abbé Pierre. 326 pp

³ La lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les discriminations. 2023, Kennedy A. & Danesi S., Fiches techniques sur l'Union européenne, 8 pp

⁴ L'état du mal-logement en France, 2023. Rapport annuel #28, Fondation Abbé Pierre. 326 pp

⁵ Suivi quantitatif de l'aide alimentaire en France depuis 2019, statistiques de l'Insee, publiées le 22/11/2021

⁶ La malbouffe contre-attaque. Brusset C., 2022, Ed. Flammarion, 303 pp

⁷ Baromètre « Confiance et bien-être 2022 ». Rapport MGEN - Solidaris Institut, résultats pour la France, 230 pp

⁸ Baromètre « Confiance et bien-être 2022 ». Rapport MGEN - Solidaris Institut, résultats pour la France, 230 pp

niveau régional pour lutter contre le mal-logement et ses conséquences sur l'éducation et la santé, la CLCV se félicite des engagements (n°38 à 41) pris par le Conseil régional.

La CLCV contribue elle aussi à sensibiliser le grand public et les pouvoirs publics sur les réalités du logement indigne, via une exposition itinérante en Bretagne présentée en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre.

La CLCV poursuivra ses actions d'aide et de médiation aux personnes vulnérables et souhaite également accompagner la Région dans la réalisation de ses engagements.



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

Le refus de la misère - La culture, antidote à l'humiliation et vecteur de reconnaissance sociale

Refuser la misère, c'est de cette façon emblématique que le Conseil régional annonce son programme de lutte contre la pauvreté. Il fait des propositions diversifiées au regard de ses domaines de compétences dont les propositions d'activités culturelles qui attirent tout particulièrement une attention favorable et qui pourraient être largement développées.

En effet, les personnes et les familles pauvres sont souvent considérées majoritairement selon leurs conditions socio-économiques mais pas dans leur singularité, à partir de leur expérience sociale. Cependant, elles ont aussi des attentes morales de reconnaissance sociale.

Etre pauvre, c'est aussi se sentir rejeté de la société et souffrir d'un **sentiment d'humiliation et de mépris**. Il en résulte la perte de l'estime de soi, dans son honneur ou dans sa dignité.

Les personnes en situation de précarité et de pauvreté vivent une expérience de vie placées dans un statut inférieur par leur situation d'assistées et clientes des institutions sociales. Au passage, actuellement ce sont les femmes en situation de monoparentalité qui accusent le plus fort tôt de pauvreté. Outre des besoins matériels qui peuvent être comblés par une politique de redistribution économique, les personnes qui sont en situation de pauvreté, ont d'autres attentes, ce que l'on peut nommer des **attentes morales**. Même si les capacités de résistance au discrédit existent, il est possible de se sentir « bloqué.e » car la stigmatisation ou blessure sociale peut favoriser l'isolement ou le repli sur soi. Il ressort que ces « blocages » ne sont pas la résultante d'une inadaptation sociale des personnes, mais celle d'une expérience sociale vécue dans l'humiliation.

Une définition de la pauvreté qui figure dans une décision du Conseil européen en 1984 va dans ce sens « *la pauvreté est un phénomène qui a à voir avec l'exclusion puisque la pauvreté peut couper ceux et celles qui en souffrent du reste de la société en les empêchant d'accéder aux normes de consommation, en engendrant parfois un phénomène de « honte » en les incitant à demeurer dans un « entre soi » aux effets démobilisateurs* ».

La proposition de participation à des activités culturelles est fondamentale pour favoriser le développement personnel, mais plus encore.

En effet, les expériences culturelles vécues constituent un levier à la reconquête de la **fierté**, car elles favorisent l'expression libre en dehors du contrôle social, des contraintes et des procédures administratives où les personnes pauvres sont soumises, ancrées sur le quotidien, pour joindre les deux bouts ou honorer « le reste à vivre ».

Pour les associations dans leur démarche d'accompagnement qui vise à faciliter la reprise du pouvoir de la personne et la réalisation de soi, le rôle de la culture est fondamental. Les propositions d'expériences culturelles qui facilitent la restauration positive de soi, vers la reconnaissance sociale effective peuvent prendre différentes formes : théâtre, danse, musique, expression corporelle ... On les associe souvent à l'accompagnement social des personnes, comme étant des outils d'insertion, de médiation ou de prévention.

L'expression « *refus de la misère* », est empruntée au **Mouvement Atd Quart Monde** qui dès son origine a « misé » sur la culture afin de permettre aux pauvres du Quart Monde de surmonter l'humiliation qu'ils vivent au quotidien. Les pauvres nommés « militants » sont eux-mêmes acteurs et actrices de culture dans une dynamique d'échanges réciproques de savoirs. Le père Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement en juillet 1956 pénètre pour la première fois dans sa nouvelle paroisse, le camp de Noisy-le-Grand fondé par l'Abbé Pierre en 1951, où 252 familles ont échoué, sans eau courante, sans électricité, sans chauffage, sans route d'accès où l'on patauge dans la boue. Il a une approche particulière. La charité classique est bannie, et c'est la culture qui tient toute sa place dans son projet en proposant tout de suite la construction de la bibliothèque et plus tard les Universités populaires.

La journée mondiale du refus de la misère a été créée le 17 octobre 1987 par le fondateur du mouvement. En 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu cette journée et incité tous les Etats membres à s'y associer. Les dates symboliques sont à respecter car elles s'ancrent sur une **histoire et une lutte militante**, comme celle du 17 octobre du refus de la misère et celle du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes.

L'histoire de la Bretagne est jalonnée de l'histoire de la terrible misère, sort digne de pitié, malheur extrême, qui a provoqué l'émigration de ses habitantes et habitants. Depuis toujours les Bretons ont quitté leur pays pour courir les océans et tenter l'aventure. Mais du début du XIX siècle au début du XX^{ème}, c'est une émigration d'une toute autre ampleur qui a touché notre région. On estime qu'entre 1831/1968 la région Bretagne a perdu près d'un million de bretonnes et de bretons. Un exode massif qui apparaît comme un remède à la misère.

Alors, oui au **refus de la misère**, le cœur de l'engagement en particulier des associations de solidarité, ce refus dont peuvent s'emparer aussi les représentant.e.s de la Société civile dans leur pluralité et les responsables des politiques publiques à tous les niveaux avec des propositions de projets culturels qui sont les bienvenus.

Refuser la misère, n'est-ce pas aussi lutter contre l'**exploitation de la misère** sous ses différentes et multiples formes, ici et ailleurs, un domaine, somme toute qui apparait sans frontière.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Gilles MARECHAL

Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord avec Interbio Bretagne (IBB)

Nous ne pouvons d'emblée que nous féliciter d'un rapport visant à ce que le Conseil Régional prenne sa part dans la lutte contre la misère et la précarité. L'actualité nous a montré comment la misère, à laquelle nous nous sommes trop habitués, a été renforcée par une précarité ressentie par beaucoup de nos concitoyens, qui parfois tombent dans une pauvreté durable. Le Conseil Régional n'étant pas le chef de file en matière d'intervention publique dans le domaine des solidarités, nous saluons qu'il s'empare de ce sujet brûlant de façon volontariste.

Les analyses sur la pandémie, comme celles de l'enquête « manger au temps du coronavirus » largement renseignée par les Bretons, démontrent que nombre de personnes juste au-dessus de la ligne de flottaison en matière d'alimentation ont sombré dans la détresse, le sentiment de déclassement s'ajoutant aux difficultés matérielles. Aujourd'hui, l'inflation et le niveau de dépenses obligées réduisent la marge de manœuvre de personnes amenées à sacrifier la qualité ou la quantité de leur alimentation. Plus généralement, notre pari collectif que l'alimentation est assurée quoi qu'il arrive apparaît comme fragile, voire illusoire, et pas seulement à cause des conflits internationaux ou du changement climatique. Les approches par la résilience alimentaire, à organiser à l'échelle territoriale, se multiplient, et par exemple le projet ATLASS2 qui s'y consacre est mené par des partenaires bretons, collectivités, associations et scientifiques ensemble.

Cependant, nous restons sur notre faim en ce qui concerne les actions concrètes que le conseil régional entend mener. Certes, il importe que les réseaux d'aide alimentaire accueillent avec dignité et efficacité ceux qui y ont recours, et ils sont de plus en plus nombreux. Certes, il est souhaitable de rendre les cantines accessibles à tous les jeunes, en particulier ceux en études. Mais ces actions ne répondent qu'au court terme, et il y a désormais un consensus scientifique pour appeler au renouvellement des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire. Dans son avis N°91, d'octobre 2022, intitulé « prévenir et lutter contre la précarité alimentaire », le très officiel Conseil National de l'Alimentation invite à faire plus et mieux qu'améliorer à la marge des pratiques bien installées. Il souligne par exemple l'intérêt d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation, aujourd'hui expérimentée par des collectivités comme la Métropole de Montpellier, et soutenue par plusieurs collectifs en Bretagne. Le rapport du CESER « l'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : quels enjeux de société » invite aussi à une réflexion de fond face à l'extrême diversité des avenir possibles vers une alimentation de qualité pour tous. C'est pourquoi les mesures proposées paraissent bien timides au regard des enjeux, et surtout déconnectées d'une réflexion foisonnante en matière d'innovation sociale, à l'échelle nationale et régionale. Par exemple, un soutien fort aux Projets Alimentaires Territoriaux - PAT, apparaîtrait aujourd'hui d'autant plus opportun qu'il s'inscrit dans une volonté de renforcer les partenariats avec les EPCI, comme en témoigne le SRTES discuté ce même jour. Paradoxalement le Conseil Régional l'avait fait il y a 10 ans, alors même que les enjeux, les règles et les méthodes étaient beaucoup plus flous, et le terme PAT pas encore diffusé.



Intervention de Lindsay MADEC Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur le plan « refus de la misère et de la précarité ».

En effet, la région BRETAGNE a porté une attention toute particulière à la misère et la précarité. Les deux conventions Etat/région qui soutiennent notamment l'achat de denrées alimentaires, ainsi que l'avenant sur la précarité énergétique, soulignent cette volonté de solidarité territoriale du Conseil Régional.

Cette dynamique, ainsi que la colossale implication des associations de solidarité maintiennent pour le moment une certaine paix sociale mais démontrent aussi que cela ne suffit pas car chacun a ses compétences.

Force est de constater que certains acteurs eux ne sont pas aux « rendez-vous » des préoccupations sociales. En ce sens, dans son allocution du 22 mars, le Président de la République n'a pas rassuré les associations de lutte contre toutes les précarités avec ses propos sur les bénéficiaires du RSA. Il semblait même découvrir que des actions d'entreprises sont rachetées par elles-mêmes ou encore que certains minimas de branche démarrent en dessous du SMIC. Ce n'est plus du mépris, c'est une perte agüe du sens des réalités et des responsabilités !

Bien que les chiffres décrivent incontestablement une réalité sociale dure, des multinationales du CAC 40 font exploser leurs bénéfices et les milliardaires français voient leurs fortunes qui augmente encore et encore.

Il est temps d'admettre que la politique que le Président de la République met en œuvre ne fait au contraire que générer et nourrir l'appauvrissement. Elle est menée pour le compte des monopoles capitalistes.

La CGT profite donc de cet avis pour souligner que combattre le fléau de la pauvreté et de la misère passe par un autre partage des richesses créées par le travail au service des besoins humains, pour répondre à l'urgence sociale et rendre effectifs les droits de tous pour tous, comme :

- Le droit à un travail digne, reconnu et un salaire décent;
- Le droit à l'accompagnement, à la garantie des droits individuels et collectifs à toutes et tous les salariés.es qui ne sont pas en exercice;
- Le droit à un revenu de remplacement décent;
- Le droit à une éducation et une formation permanente émancipatrices;
- Un droit d'accès et d'accompagnement gratuit à la validation des acquis de l'expérience;
- Un droit individuel à la formation;
- Une priorité d'accès à la formation aux salariés les plus exclus (femmes, travailleurs faiblement qualifiés, salariés en temps partiel et en situation précaire, en situation de handicap, immigrés);
- Une attention particulière à la lutte contre l'illettrisme;
- Le droit au logement avec un Etat qui soit le garant;
- Le droit à l'énergie;
- Le droit à la culture et au sport;
- Le droit aux transports;
- Le droit à l'inclusion bancaire et à la lutte contre le surendettement;
- La reconnaissance professionnelle et salariale de la qualification acquise;

- Le droit à une protection sociale garantie par la sécurité sociale : soit un droit à la retraite à 60 ans à taux plein.

Sur ce dernier point, il nous est impossible de ne pas évoquer les conséquences de la réforme en cours qui va inéluctablement accroître le nombre de précaires âgés de 62 à 64 ans. De plus, maintenir dans la précarité entre 100 000 et 200 000 jeunes âgés de 18 à 25 ans (en fin de droits sociaux, sans emploi, ...) et engendrer une baisse de revenus de 3 % sur 10 ans assumée par le gouvernement et le patronat français et ses « hauts » représentants est intolérable.

La CGT affirme que la misère et la précarité ne sont pas une fatalité, c'est une violation des droits à une existence digne !



Intervention de Sylvère QUILLEROU Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

Je m'exprime au nom de la Chambre Nationale des Professions Libérales.

Des efforts sont réalisés en Bretagne dans le but d'améliorer l'accès aux soins dans les différents territoires bretons. Dans cette optique, l'Agence Régionales de Santé prépare avec ses partenaires le Projet Régional de Santé 2023-2027, de troisième génération, qui reprendra l'ensemble des besoins de santé publique en Bretagne.

Le PRS 2023-2027 mettra en perspective une planification de l'organisation de la santé sur cette période suffisamment longue pour permettre l'émergence de solutions issues des expérimentations dans les territoires grâce à la collaboration interactive et participative des acteurs de terrain.

L'enjeu est de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales, en matière de santé, d'améliorer l'accès à la prévention et aux soins, de renforcer la coordination, la sécurité, la qualité et la continuité des prises en charge ainsi que l'organisation des parcours, dans notre région.

Alors que la question de la démographie médicale reste posée...

En effet, notre région est toujours touchée par des disparités territoriales marquées d'accès aux soins de santé. Nous faisons, une fois de plus, le constat préoccupant de l'insuffisance de médecins généralistes et spécialistes plus durement ressentie dans les territoires ruraux ou dans les quartiers urbains sensibles dans notre région.

Nous relevons que le « non recours aux soins est rare en Ille-et-Vilaine et dans le nord du Finistère ». Nous observons que ces deux zones d'influence(s) « métropolitaines » bénéficient de la couverture d'un centre hospitalo-universitaire !

A cette situation complexe vient se superposer de fortes tensions d'approvisionnement, voire de ruptures de stocks, de médicaments incontournables. Les formes les plus concernées sont l'Amoxicilline (Clamoxil®, Augmentin®), le Paracétamol® et leurs génériques dans leurs formes pédiatriques, notamment.

Et ce, durablement.

Quant au bilan démographique de l'INSEE, il indiquait au 1er janvier 2022, que « 376 000 Bretons étaient âgés de 75 ans ou plus. Leur part dans la population régionale est de 11,1 %, bien supérieure à celle observée au niveau national (9,8 %) et surtout leur nombre est en augmentation de 4,2 % en un an, en raison de l'arrivée à ces âges de la première cohorte des générations nombreuses du baby-boom ».

Cette population est en situation de forte demande de prise en charge médico-pharmaceutique et médico-sociale.

Pour mémoire, selon la CPAM du Morbihan, 7789 patients du département, en Affection Longue Durée (ALD) n'ont pas accès à un médecin traitant !

(Le Morbihan compte au 1er janvier 2023 : 764 161 habitants)

La Région devra poursuivre son soutien aux mesures incitatives d'installation dans les territoires déficitaires ou en instance de le devenir.

Notre interrogation : L'objectif d'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et du maintien des services publics de santé de proximité pourra-t-il être atteint dans un délai acceptable ?

A noter qu'aux expériences incitatives tentées et considérées insuffisantes jusqu'à ce jour, s'ajoute le soutien apporté par le Conseil régional aux centres de santé salariant des jeunes médecins, à la recherche d'un statut répondant mieux à leurs aspirations. (Ex. : Loudéac, Le Sourn, Balazé...)

Un soutien au développement de la télémédecine devra, également, être maintenu. Ce développement repose sur un projet répondant à des priorités et à des besoins de la population d'un territoire, et aussi à une mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé présents.

Pour améliorer cette situation précaire, un levier permettant l'orientation des patients vers une prise en charge adaptée est mis en œuvre, en Bretagne, actuellement.

Il s'agit de l'expérimentation OSyS (Orientation dans le système de soins), mis en place depuis l'automne 2021, avec le soutien de l'ARS Bretagne et des URPS Pharmaciens et Médecins libéraux.

L'expérimentation OSyS porte sur une prise en charge rapide « des maux du quotidien », s'ils relèvent de l'une des 13 situations cliniques retenues (*rhinite, douleur mictionnelle, douleur pharyngée (incluant angine), conjonctivite, lombalgie/douleur lombaire, piqûre de tique, diarrhées, plaie simple, vulvo-vaginite, brûlure 1er degré, céphalées, dyspepsies fonctionnelles et constipation,*) (prise en charge rapide) par 50 pharmaciens d'officine dans notre Région.

Selon le Directeur général de l'ARS, l'objectif de réduire de 75% *les consultations aux urgences et en cabinet de ville* est atteint et permet ainsi de libérer du temps médical et de renforcer la coopération entre médecins et pharmaciens grâce à une meilleure circulation de l'information.

Le dispositif prévoit la traçabilité des soins et le suivi du patient.

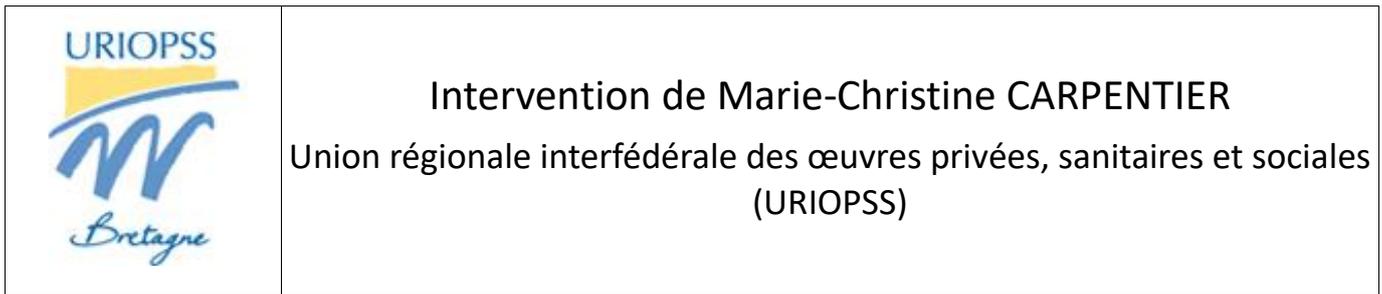
C'est l'exemple même d'une véritable coopération réussie, entre professionnels de santé, dans l'intérêt exclusif de la santé publique, dans un contexte de pénurie.

Ce type d'expériences est à renouveler.

Toutefois la situation de la santé en Bretagne appelle, toujours, les mêmes questions :

- *Comment recentrer le système de santé sur les soins de proximité ?*
- *Comment mettre en place une politique globale de prévention et de promotion de la santé ?*
- *Comment prendre le virage ambulatoire ?*
- *Comment assurer un accès facilité aux services de santé à nos populations vieillissantes ?*

Je vous remercie pour votre attention.



Le Collectif ALERTE Bretagne mis en place avec le concours actif de neuf fédérations associatives et grandes associations et fondations nationales et le soutien de l'URIOPSS Bretagne vient renforcer le maillage de mobilisation territoriale des 38 fédérations et associations nationales luttant ensemble contre l'exclusion, la précarité et la pauvreté qui forment le Collectif ALERTE au niveau national. ALERTE Bretagne se veut une plateforme d'échanges d'analyses de témoignages et d'interpellation en réponse à la montée dans notre région de nombreuses formes d'exclusion de divers publics particulièrement préoccupante dans certains bassins de vie ou pour certaines catégories de la population : jeunes en grande précarité, femmes en situation monoparentale ou victimes de violence confrontées à l'isolement et à la pauvreté, précaires marginalisés par leurs troubles mentaux ou problèmes de santé, personnes éloignées durablement de l'emploi, travailleurs précarisés, personnes et ménages victimes du sans abris ou du mal logement, migrants en attente de la mobilisation effective de leurs droits...

Pour ALERTE lutter contre la misère et la précarité et sa progression en Bretagne doit être une priorité non seulement pour l'ensemble des acteurs économiques et sociaux mais aussi pour toutes les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs compétences au niveau de chaque bassin de vie et d'emploi.

Le collectif ALERTE Bretagne avait interpellé lors des dernières élections régionales les candidats en leur demandant à s'engager à promouvoir par des soutiens et outils concrets, de nouvelles dynamiques coopération territoriale à l'échelle des bassins de vie et d'emploi.

Et pour cela :

- partir de diagnostics réalisés à l'échelon des bassins de vie et d'emploi avec la participation de tous les acteurs concernés y compris les personnes concernées et les associations de solidarité et d'insertion professionnelle ;
- agir en même temps et non de façon séquentielle sur tous les obstacles ou freins rencontrés : mobilité, garde d'enfant, accompagnement des besoins de santé, logement, illettrisme ou illettrisme, continuité des ressources... ;
- développer ou mettre en place l'offre nécessaire à l'insertion professionnelle : services d'orientation accessibles avec des délais réduits, proposition d'expériences 2 Collectif ALERTE Bretagne URIOPSS Bretagne - 203 G Avenue du Général Patton - BP 20219 - 35702 RENNES Cedex 7 professionnelles immédiates de courte durée, gestion prévisionnelle des emplois et compétences sur le territoire concerné, ateliers de préparation à l'emploi, formations aux prérequis, accompagnements des travailleurs précaires...

ALERTE Bretagne se réjouit que la Région s'apprête maintenant à adopter un plan de « Refus de la misère et de la précarité ». Dotés de moyens limités il est primordial que la mise en œuvre de ce plan s'accompagne en amont, au niveau des bassins de vie et d'emploi, d'un dispositif coopératif de repérage des publics les plus en difficulté à faire face à leurs besoins essentiels : bien manger, se soigner, se loger décemment sans mettre en péril son reste à vivre, se déplacer, se former, accéder à l'emploi et sortir de la précarité, accéder à la vie sociale, culturelle et sportive, ceci quelque soit son genre et son lieu de vie...

Il est également primordial qu'il s'accompagne en aval de dispositifs « d'aller vers », d'accompagnement social global décloisonné sortant des logiques institutionnelles en silo, de soutien aux solidarités de proximité et à la convivialité.

Parmi les quelques priorités sélectivement retenues par la Région dans un cadre qui se veut évolutif avec la volonté de s'inscrire dans un temps long, Alerte Bretagne souligne qu'il est aujourd'hui particulièrement nécessaire :

✓ Pour pleinement « *accompagner les personnes en situation de vulnérabilité vers les formations et l'emploi* » : de progressivement bâtir à l'échelon de chaque territoire avec tous les acteurs un véritable service public de l'accès aux droits et de l'insertion dans un emploi ou une activité. Ce service public devrait s'appuyer sur une articulation permanente entre les soutiens socio-professionnels au retour vers l'emploi et une coopération permanente entre tous les acteurs (social, santé, emploi, formation, logement, mobilité, accueil et garde d'enfants, employeurs ...) permettant le retour vers l'emploi, s'appuyant sur des outils, des temps périodiques de croisement des savoirs ainsi que de meilleure connaissance mutuelle.

✓ Pour « *lutter contre la précarité alimentaire* » sur l'ensemble des bassins de vie bretons : de soutenir la mise en place d'un maillage territorial n'oubliant pas le milieu rural où subsiste un important déficit. Et également de garantir une bonne articulation avec les dispositifs d'insertion et d'accès aux droits. Celle-ci est très insuffisante actuellement. Ceci alors que l'aide à l'alimentation joue un rôle essentiel en amont de la politique du logement dans la prévention des impayés générateurs d'expulsion locative et en santé publique dans la prévention de l'obésité et des autres déséquilibres alimentaires.

✓ Pour « *lutter contre les logements indignes, insalubres et favoriser la construction de logements sociaux* » : de soutenir une mise en place accélérée de « *territoires logement d'abord* ». Et de promouvoir en parallèle la mobilisation de logements ou immeubles vacants, l'intermédiation locative, l'intensification de la recherche de foncier disponible, la mise en place de « boîtes à outils ». Boîtes à outils qui partiraient des publics vulnérables à prioriser et des obstacles à surmonter, détailleraient les leviers et outils à mobiliser avec les 3 Collectif ALERTE Bretagne URIOPSS Bretagne - 203 G Avenue du Général Patton - BP 20219 - 35702 RENNES Cedex 7 financements mobilisables, et proposeraient des modèles de travail partenarial avec l'appui d'une ingénierie adaptée intégrant notamment des modes opératoires innovants ou différents.

Le collectif ALERTE Bretagne continuera ses échanges avec le Conseil régional pour que son plan de « Refus de la misère et de la précarité » soit à hauteur de l'urgence sociale de la mobilisation collective dont il met la nécessité en avant. Il est en effet de la plus grande importance pour les personnes démunies en Bretagne que soit relevé collectivement le défi de la solidarité face à une pauvreté qui s'enracine comme l'ambitionne le Conseil régional dans le préambule du plan.



La CFDT salue l'initiative du Conseil régional.

Le chiffre n'est pas nouveau mais toujours aussi difficile à admettre : aujourd'hui, 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont 3 millions d'enfants. Neuf millions de personnes qui voient leurs conditions de vie déjà précaires se dégrader face à l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation avec le risque de la montée des inégalités en France et donc en région.

Rien qu'en France, 13,1 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale, selon l'Insee. Autrement dit, plus d'un Français sur dix était dans l'incapacité d'acheter des vêtements neufs, de manger à sa faim et de payer ses factures d'énergie. Et alors que l'inflation atteint les 6,6 % et que les prix du gaz et de l'électricité explosent, les inquiétudes grandissent.

Lors de la 30e édition de la journée mondiale du refus de la misère, la CFDT a signé avec 38 organisations (Amnesty International France, Emmaüs, France Terre d'Asile...) un appel à l'engagement. Pour la justice, la paix et la planète, trois thèmes, qui ô combien résonnent dans nos sociétés ces derniers mois.

Le combat contre la pauvreté nous concerne toutes et tous et nous rappelle également que seul un monde libéré de la pauvreté permettra la construction de sociétés pacifiques, démocratiques, inclusives et respectueuses de l'environnement. Ces revendications, la CFDT les porte déjà pleinement dans ses actions revendicatives pour des salaires décents ainsi qu'avec les 66 associations nationales engagées dans le « Pacte du pouvoir de vivre » à travers des propositions visant à favoriser l'accès à un logement décent, à un travail de qualité, à des soins de qualité et à une nourriture saine. Pour la CFDT, la lutte contre la pauvreté a toujours été une priorité, un enjeu démocratique, l'une des conditions de la réussite d'une transition juste.

Aujourd'hui, 350 000 personnes vivent en Bretagne sous le seuil de pauvreté soit près de 11 % des bretons. La précarisation d'une partie de la population s'aggrave : difficulté de trouver un logement, de s'alimenter correctement, de trouver un emploi notamment les jeunes et les familles monoparentales, autant de difficultés qui pénalisent les enfants dans leur scolarité favorisant les facteurs de reproduction de la pauvreté, et difficultés aussi pour les retraités bénéficiaires de faibles pensions.

La Région a soutenu et mis en place lors de la crise sanitaire, de nombreux dispositifs afin d'accompagner au mieux les personnes les plus fragiles : par exemple nouvelle tarification dans les transports, meilleur accompagnement des demandeurs et demandeuses d'emploi et des jeunes étudiants etc... Il y aura lieu à un moment donné, de réaliser une évaluation de ces différents dispositifs.

Pour aller au-delà et afin de répondre à l'aggravation de la précarité et de la pauvreté en Bretagne, la Région présente un plan intitulé « Refus de la misère et de la précarité » la Région prend sa part.

La CFDT est en plein accord avec les 6 grandes priorités et l'ensemble des mesures proposées. Nous soutenons aussi, la démarche. Le titre du plan régional « la Région prend sa part » évite l'écueil de faire seul.

La diversité des situations appelle la mobilisation d'une palette d'intervenants, de la coordination et de l'échange. Cette volonté de la Région doit permettre une meilleure articulation de son action avec celle des autres acteurs concernés : Etat, département, collectivités, les organismes de Sécurité sociale et les associations.

L'Etat en premier lieu : afin de décliner, le plan pour combattre la pauvreté en France, le commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de la région a engagé des travaux. Plusieurs membres du CESER participent en ce moment aux différents groupes de réflexion.

La région s'appuie et prend en compte toutes les actions menées par les associations de solidarité qui touchent ces personnes souvent en grande souffrance. Un réseau puissant et réparti sur l'ensemble de la Bretagne. Le soutien régional à ce réseau d'association dans les territoires est essentiel. Dans le contexte actuel, il faut souligner que plusieurs associations font face au découragement et au désengagement de bénévoles. Pour prendre en compte cette évolution de l'engagement bénévole, l'accompagnement de la formation des bénévoles doit, pour la CFDT, se focaliser sur la structuration et la prise de responsabilités dans les associations.

Dans les six grandes orientations, nous voudrions mettre le focus sur une des priorités d'actions : favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours.

Au-delà de l'important effet d'appauvrissement direct des ménages, ce non-recours affaiblit l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le taux de non-recours aux aides est élevé. Particulièrement pour les populations les plus vulnérables qui renoncent souvent à plusieurs droits. Par exemple : un tiers des bénéficiaires potentiels n'a pas recours au minimum vieillesse. Les raisons en sont multiples : complexité, le refus du numérique ou réticence à demander de l'aide. La journée Thématique sur le sujet du 10 mai organisée par le CESER nous aidera à comprendre le phénomène du non-recours aux droits et aux services, à appréhender la situation en Bretagne et élaborer quelques pistes pour y remédier.

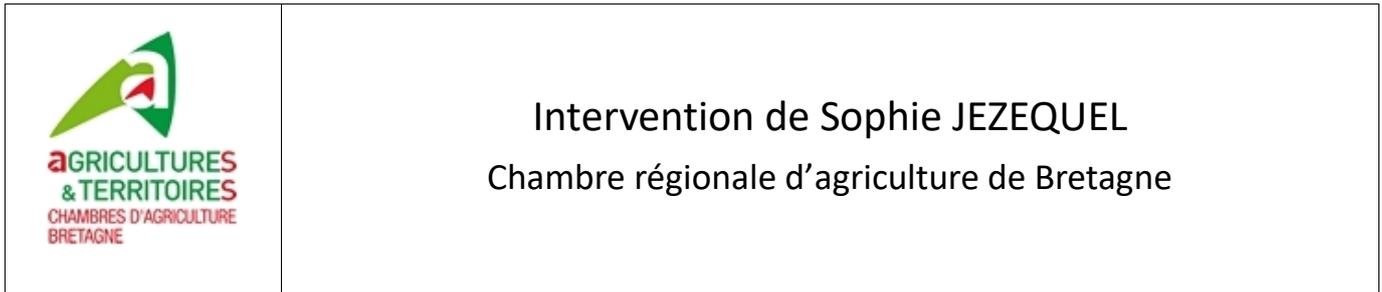
Plusieurs initiatives et des moyens ont été mis en œuvre : les espaces France Services, et les organismes de Sécurité sociale ont pris des mesures sur la simplification des démarches et ont créé des lieux d'accueil numérique, encore insuffisamment repérés et coordonnés.

Comme le plan régional le propose il faut aller plus loin.

Comment aller à la rencontre de ces personnes ? Comment remettre de l'humain et placer la situation de la personne au cœur de toutes les démarches ?

La CFDT est d'accord avec la démarche de la Région de soutenir les expérimentations avec l'Etat et en lien avec les départements, les associations, les collectivités, les organismes, par la mise en place de territoires « 100 % accès aux droits ». Ces expérimentations basées sur le principe de « l'aller vers » doivent contribuer à ce que chacun puisse accéder à ses droits.

Apporter une réponse collective au défi de la misère et de la précarité, pour que chaque personne puisse trouver sa place dans la société est un défi immense. C'est aussi un enjeu démocratique de première importance pour réconcilier notre société et refonder le pacte social.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Avec 350 000 personnes vivant sous le seuil de précarité en Bretagne, le « Bien manger pour tous » n'est pas accessible à tous nos concitoyens. Et c'est malheureusement ces mêmes personnes qui souffrent de précarité de logement, de précarité énergétique, de difficultés de mobilités, d'accès à la culture.

La période de forte inflation que nous connaissons amplifie les difficultés, difficultés que l'on rencontre en milieu urbain mais aussi dans les territoires ruraux, y compris des familles d'actifs ou de retraités agricoles dont les revenus ou pensions sont très faibles.

La profession agricole est par nature concernée au premier chef par la feuille de route, issue de la Breizh Cop « s'engager pour le bien manger pour tous » qui peut en effet apporter une contribution majeure à la lutte contre la misère et la précarité.

Nous avons eu l'occasion de l'exprimer dans des interventions antérieures. Il existe un risque d'assister à une forme croissante de gentrification alimentaire comme nous assistons à une gentrification immobilière.

C'est pourquoi nous considérons que le CRALIM, chargé d'examiner les questions relatives à la mise en œuvre du Plan National pour l'Alimentation, doit encourager les actions qui favorisent l'approvisionnement régional alimentaire, issues de nos entreprises agricoles et alimentaires régionales. Le progrès attendu dans ce domaine depuis la mise en œuvre des lois EGALIM doit véritablement constituer la première brique du « bien manger pour tous », notamment à travers les repas distribués dans la restauration collective dont la région a la charge.

La lutte contre le gaspillage et le développement du don alimentaire vers les publics en précarité alimentaire doit aussi s'appuyer sur une véritable solidarité et complémentarité de cet écosystème régional. Les Chambres d'Agriculture s'y impliquent notamment à travers l'appui en moyens humains à l'association SOLAAL pour faciliter la mise en relation des producteurs locaux et les points de distribution de l'aide alimentaire. Elles viennent aussi en relai de l'action de l'ABEA pour structurer et favoriser les dons alimentaires des entreprises et coopératives agroalimentaires bretonnes.

Nous ré insistons sur l'addition des éléments qui caractérisent les situations de misère et de précarité (logement, transport, énergie, alimentation) et constatons que face à la difficulté d'arbitrage entre ces différentes dépenses, c'est malheureusement souvent le budget alimentation qui constitue la variable d'ajustement.

La précarité alimentaire trouvera donc aussi des réponses dans une politique du logement et de mobilité qui n'engloutit pas le budget des revenus les plus faibles et qui laisse du « reste à dépenser » pour bien s'alimenter.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Sylvie BOURBIGOT Union régionale Solidaires de Bretagne

L'Union régionale Solidaires Bretagne prend acte des intentions de la Région pour lutter contre la misère et la précarité sur ses champs de compétences. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec la volonté de « relever collectivement le défi de la solidarité face à une pauvreté qui s'enracine » ...

Cependant, nous notons aussi que malgré l'intention de simplification de l'action publique et de coordination entre les différents acteurs, la mise en place des différents engagements proposés risque de complexifier encore l'offre des dispositifs actionnables. Ce bordereau aurait pu être l'occasion de faire un état des lieux des aides et des acteurs de leur complémentarité, d'organiser l'articulation entre les dispositifs existants afin de permettre une orientation plus efficace des personnes, notamment de celles n'ayant pas accès au numérique. De permettre aussi d'identifier les manques, de simplifier les parcours. D'assurer aussi une continuité des engagements entre les différentes collectivités, dans les domaines de la santé, des transports, des logements, de l'alimentation, de l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux activités culturelles et sportives. De constituer un cadre dans lequel tous les acteurs puissent réagir rapidement aux évolutions, que ce soit en nombre de personnes concernées, en nouveaux types de précarité liés au contexte global, ou sur les difficultés d'accès aux droits ... Un exemple concerne la crise actuelle que traverse l'agriculture biologique: comment la Région, en coordination avec toutes les autres collectivités, peut-elle agir pour soutenir cette filière d'avenir en évitant d'une part la précarisation des paysans, et d'autre part en assurant une alimentation de qualité y compris aux personnes en situation de précarité, de pauvreté ? De même, il aurait été souhaitable d'étudier voire de mettre en place la gratuité pour tout.te.s des transports en commun, permettant d'une part d'inciter plus de monde à les utiliser et d'autre part d'éviter la stigmatisation des personnes devant justifier de leur situation précaire.

Dans un contexte extrêmement tendu, où la peur du déclassement social est de plus en plus présente, où le rapport du GIEC nous oblige à accélérer les transitions écologiques comme économiques, il est urgent effectivement d'être solidaire des personnes en situation de précarité, de pauvreté. Il est aussi urgent d'éviter le plus possible ces situations de précarité et que la Région s'engage aussi dans ce sens. Pour Solidaires, s'adapter et aider, c'est nécessaire, éviter, c'est indispensable.